

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 2

DEL 2023_100

L'an deux mil vingt-trois, le 19 du mois de décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GARNIER Céline, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DIDIER Emilien à TROCHON Patrick ; HIPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia ; LE BARS Arlette à DUMORTIER Roselyne ; MARTINEZ Olivier à ZAPATA Laurie ;

Absents et pouvoirs : TEXIER Fernando à GUILLORIT Mickaël ;

Absents : AUDE Laurent ; GUILLORIT Mickaël

Date de convocation : Le 13 décembre 2023

Date d'affichage : Le 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian BAUMGARTEN

Fait à Aigondigné,

Le 19 décembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Délibération 2023_100 : VIE ASSOCIATIVE

Objet : NOMINATION D'UN (e) REFERENTE BIBLIOTHÈQUE

Afin d'assurer la mise en œuvre du partenariat avec chaque collectivité, le Département confie à la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres (MDDS) la responsabilité d'un bouquet de services pouvant, tout ou en partie, faire l'objet de relations contractuelles entre les signataires.

Parmi les conditions minimales pour qu'un lieu soit reconnu comme « bibliothèque », ayant accès à un service au moins, figure celle de nommer un « responsable » de bibliothèque par le biais d'une délibération. Cette personne sera l'agent assurant la gestion de la bibliothèque au quotidien.

Cette nomination permettra à la MDDS de disposer d'un référent pour la gestion organisationnelle des échanges de livres, des animations et des réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide : de nommer la coordinatrice des bibliothèques, Madame Emilie COURTIN, référente auprès de la MDDS pour la bibliothèque municipale de la commune d'Aigondigné.

Le Maire,

Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.